

*Traitement.*—Le diagnostic posé, alors que le cancer paraît strictement limité au col, deux procédés opératoires sont en présence : soit une simple amputation du col. Il y a choix de méthode : par l'écraseur comme le pratiquait Verneuil ;—par l'ause galvano-caustique de Braun, ou comme le voulait Byrne, par le galvano-cautère : mais Schroöder a montré la supériorité du bistouri qui est plus rapide et plus sûr. On sera plus certain encore si au lieu d'une amputation infra-vaginale on fait un vrai Schroöder, i. e. l'amputation supra-vaginale (1).

En regard de la simple amputation du col, il est l'hystérectomie totale, qui est pratiquée jusqu'au 4me mois.

C'est là un point qui touche à une question grave, l'enlèvement d'un utérus gravide. En ces cas délicats chacun juge pour soi. Au point de vue purement médical, l'opinion gagne du terrain (2) et l'hystérectomie totale est assez généralement admise : un Schroöder ici équivaut à un simple curettage dans le cancer du corps utérin.

Si la femme est vue pour la première fois et que le travail est commencé, il n'y a pas de choix. On le col est généralement pris, et alors on aidera par de multiples incisions transverses,—ou bien l'infiltration a gagné le vagin et le corps, et alors il n'y a que l'opération césarienne qui sauvera d'une rupture utérine à peu près certaine (3).

*Paris, juillet 1898.*

(1) Schroöder. Zeitschr. fur Geb. med. Gyn., 1879. Bdiii & p. 181 Bdvi. Pozzi. Traité de Gynécologie, p. 419.

(2) Pozzi. Id. p. 419, note.

Tillaux. Chirurgie clinique. Vol. II, p. 557.

(3) Ribemont-Dessaigne. Loc. citée.

---

M. le Dr L. J. H. Roy, compilateur des statistiques du Conseil d'Hygiène de la Province, a été frappé de mort subite le 31 août dernier. Le Dr Roy occupait cette position importante depuis 1894 ; il a été le premier compilateur des statistiques médicales dans notre province, et s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction des intéressés. Il avait été en outre chargé par le Bureau de Police de Montréal d'établir à l'hôtel de ville le système Bertillon pour l'identification des criminels, système que lui-même avait eu l'occasion déjà d'exposer à nos lecteurs (Dr L. J. H. Roy : *L'Anthropométrie*,—*Union Médicale*, 1897, page 324). Nous déplorons cette mort prématurée, qui est une perte pour la profession et pour le Conseil d'Hygiène.